



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

l'Europe
s'engage
en Nouvelle-Aquitaine

Evaluation des fonds européens, structurels et d'investissement en Nouvelle-Aquitaine

Marché subséquent n°5 : « Compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine »

Synthèse du rapport d'évaluation – Juin 2022

Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

En partenariat avec :



CETTE ETUDE EST COFINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

1. Cadre de l'évaluation d'impact (📖 Chapitre 1 du rapport final)

1.1 Objectifs de l'évaluation et approche méthodologique globale

LA METHODE



Analyse documentaire (PO, RAMO, PDR, EES, rapport environnemental, etc.)



Analyse des données de suivi et de contexte (réalisation d'un bilan physico-financier, analyse des indicateurs de réalisation et de résultat, valorisation d'indicateurs socio-économiques territoriaux)



Plus de 66 personnes sollicitées dans le cadre entretiens : pilotes, partenaires et porteurs de projets



Réalisation de 15 études de cas



Réalisation d'une enquête en ligne auprès des bénéficiaires FEADER avec 727 répondants.

En 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité conduire une série d'évaluations. Le marché subséquent 5 inclut l'évaluation « **compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine** » des programmes opérationnels **FEDER-FSE 2014-2020, des Programmes de développement ruraux 2014-2020 Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes** et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (**FEAMP**).

Elle porte sur une partie de 2 objectifs thématiques (OT) 3 et 8, incluant les domaines prioritaires (DP) 2A, 2B et 3A pour le FEADER :

➤ **OT 3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises**, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (FEAMP) ;

➤ **OT 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité** et soutenir la mobilité de la main d'œuvre

Ces travaux évaluatifs ont été confiés aux cabinets Teritéo et Ceresco, avec 5 principaux objectifs :

1. Rendre compte de **l'utilité des actions** ;
2. Identifier si les **résultats attendus sont en passe d'être atteints** ;
3. De déterminer les **mécanismes facteurs de réussite ou de blocage** ;
4. D'identifier la **part de changement imputable aux fonds européens** dans l'évolution intervenue sur le territoire ;
5. D'**alimenter les réflexions autour de l'élaboration des futurs programmes 2021-2027**.

SEPTEMBRE 2021 – OT 3 ET 8
FEDER/FSE

772 dossiers programmés

142,7 Millions d'euros de
crédits européens
programmés

SEPTEMBRE 2021 – DP 2A, 2B ET
3A FEADER

19 931 dossiers
programmés

261,7 Millions d'euros de
crédits européens
programmés

SEPTEMBRE 2021 – OT 3 ET 8
FEAMP

403 dossiers programmés

21,5 Millions d'euros de
crédits européens
programmés

2. Réponses aux questions évaluatives

Conclusions (📖 Chapitre 2 du rapport final)

2.1 QE 1 – Pertinence

QE : Dans quelle mesure les choix faits en matière de dispositifs soutenus par l'Europe et de modalités de sélection des opérations ont permis d'atteindre les objectifs des programmes et au-delà les objectifs de la stratégie de l'Union Européenne 2020 ?

🔑 CE QU'IL FAUT RETENIR

FEDER/FSE

Les enjeux initiaux identifiés dans les stratégies d'intervention des programmes FEDER-FSE **conservent toute leur acuité** pour la future période de programmation. Si le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine connaît une évolution positive sur la plupart des indicateurs identifiés (taux de création d'entreprises, taux de pérennité, nombre d'entreprises de 10 à 99 salariés, ...), les enjeux ciblés restent d'actualité et la pertinence des priorités d'intervention demeure entière.

L'intervention des fonds FEDER/FSE s'est caractérisée par la mobilisation d'un **spectre large d'actions** en investissement et en fonctionnement, qui a permis de :

- couvrir **les enjeux de développement économique** du territoire régional, **les besoins d'une pluralité de secteurs d'activité**, **les différents stades de développement d'une entreprise** et **les différents acteurs de la compétitivité** (PME, acteurs relais de l'accompagnement à la création / reprise, ...) ;
- assurer **une couverture large des territoires urbains et ruraux** à l'échelle régionale, mais aussi des sous-ensembles régionaux, en dépit de la présence de disparités à lier tant aux maquettes initiales de chaque programme opérationnel qu'au dynamisme du tissu économique local.

Par ailleurs, **les critères de sélection et d'éligibilité s'avèrent peu restrictifs** : cohérence stratégique, priorisation de certains types de publics (les plus éloignés de l'emploi, public féminin), principes horizontaux, seuils pour établir les lignes de partage FEDER/FEADER sur les industries agroalimentaires, ... **Ceux-ci visent principalement à sécuriser le parcours du bénéficiaire.**

Enfin, les modalités d'intervention sont **jugées plutôt « incitatives » et « adaptées »** par les porteurs de projets et les partenaires de l'accompagnement à la création / reprise. Au-delà des soutiens sous-forme de subventions, **une montée en charge des instruments financiers** s'est opérée à partir de 2017 avec la programmation de deux outils : le fonds de co-investissement NACO et le fonds de prêts d'honneur (création/reprise, développement, lot agriculture). Ces outils ont favorisé l'atteinte des objectifs, entraînant **une massification de l'intervention des fonds européens**, suscitant **un fort effet levier sur l'investissement privé** et générant *in fine* les conditions favorables à l'octroi de prêts bancaires. En revanche, **ils n'apparaissent pas toujours bien dimensionnés par rapport au niveau d'exigence du FEDER**, notamment les prêts d'honneur avec des risques potentiels en termes de sécurisation de la gestion.

FEADER

Chacun des 3 PDR a identifié en moyenne 25 besoins par le diagnostic et l'analyse stratégique AFOM. **Un large spectre d'intervention couvre les champs thématiques de la stratégie « Europe 2020 »**. Le poids budgétaire des mesures des PDR est également cohérent avec les thématiques prioritaires.

On relève **une prépondérance des thématiques agricoles dans les 3 PDR** concentrant près de 60% des dossiers, et 65% des montants totaux investis par les usagers sur la période. Les ruralités en Nouvelle Aquitaine sont donc principalement traitées

sous leur angle agricole (à l'instar des autres PDR en France). Les volets « forêt-bois », « services de base aux populations », « développement local » sont présents, mais moins investis.

- **Hors mesures surfaciques, Les PDR sont très centrés sur l'investissement agricole**

La mesure 4 « investissements physiques » concentre les volumes financiers avec 49% des dossiers totaux des PDR, 60% des montants investis par les usagers et 40% des engagements d'aides, suivi de la mesure 8 « Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts » et de la mesure 6 « Développement des exploitations et des entreprises ».

- **Les critères de sélection et d'éligibilité sont adaptés aux besoins, ils ont été ajustés aux nécessités chemin faisant**

Les critères de sélection et d'éligibilité permettent de fixer des priorités, de prioriser les dossiers et de rechercher une valeur ajoutée aux aides. La principale difficulté régionale tient dans la prise en compte des spécificités internes de cette grande région tout en gérant des mesures de dimension « régionale ». Pour autant, les entretiens conduits témoignent de la qualité des concertations initiales et chemin faisant entre partenaires.

Le fonctionnement par appels à projets est adapté pour l'Autorité de Gestion, mais il nécessite une charge de travail importante en amont pour l'AG (ex : concertation) et peut être complexe pour les usagers (ex : lourdeur administrative).

- **Les modalités d'intervention sont plus incitatives, et complémentaires entre subventions et instruments financiers dans un parcours de financement**

Le financement par le mode « subvention » est ici pertinent pour couvrir partiellement les charges et surcoûts, et soutenir l'investissement. Le contexte économique et financier des différents secteurs est notamment caractérisé par des revenus en dents de scie, des marges réduites, ou par le poids des normes (ex : environnementales) et des attentes sociétales.

Les deux « instruments financiers » (prêt d'honneur, garantie) sont complémentaires aux « subventions » et contribuent à une meilleure accessibilité bancaire (ex : taux, différé, caution).

- **80% des bénéficiaires sondés sont satisfaits**

D'après l'enquête, plus de 80% des bénéficiaires sondés ont exprimé que les mesures sont adaptées à leurs besoins. Pour les 20% restants, les problèmes évoqués sont : la lourdeur administrative des appels à projets, les délais induits des attributions, les règles de plafonnement des aides ou sur des spécificités non prises en compte malgré le fait que les cahiers des charges des appels projets (ex : PCAE) sont très détaillés démontrant un souci de prise en compte des spécificités.

- **... mais les mesures du périmètre évaluatif répondent partiellement à la stratégie Europe 2020**

Finalement, les mesures du périmètre évaluatif des DP2A, DP2B et DP3A répondent partiellement à la stratégie Europe 2020. L'effet sur l'emploi est faible et variable entre les secteurs agricoles, agroalimentaire, forêt-bois ; il est par ailleurs difficilement rattachable à des effets propres des 3 PDR. L'effet sur l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté est contrarié par les effets externes macro-économiques.

FEAMP

- L'évaluation met en exergue une bonne adéquation entre les choix faits concernant les dispositifs soutenus et les objectifs du programme. La pertinence des interventions a été facilitée par de nombreux facteurs : des échanges avec les structures relais et organisations professionnelles ont permis de mieux sérier les besoins et attentes pour le FEAMP.
- La concentration des crédits autour des 2 mesures jugées prioritaires en 2013 a constitué une stratégie payante : toutes les mesures prévues ont été mises en œuvre et la quasi-totalité affiche des taux d'avancement supérieurs à 100%.
- La sélection des opérations s'est essentiellement déroulée « au fil de l'eau ». Cette approche s'est révélée adaptée et a été facilitée par le contexte local : forte structuration des acteurs des différentes filières professionnelles.
- Si les choix faits et les modalités de sélection ont contribué à la bonne dynamique, ces derniers ont pu en revanche présenter un inconvénient : celui de la faible sélectivité de certaines mesures. C'est notamment le cas pour la mesure 48 « modernisation aquaculture » qui a concentré près de 2/3 des projets FEAMP.

2.2 QE 2 : efficacité / impacts

QE : Dans quelle mesure les cofinancements via les OT 3 et 8 ont obtenu les résultats escomptés par les programmes ? Dans quelle mesure les cofinancements via les DP2A, DP2B et DP3A ont obtenu les résultats escomptés par les programmes ? Les interventions ont-elles contribué à apporter une plus – valeur ? Dans quelle mesure les interventions ont-elles contribué aux différents impacts visés par les mesures relatives à la compétitivité ?

CE QU'IL FAUT RETENIR

FEDER/FSE

Les volumes financiers engagés et les dispositifs mis en œuvre ont permis de **soutenir un nombre très conséquent d'opérations et de bénéficiaires** dans le champ de la compétitivité : 324 dossiers représentant 118,9 M€ de crédits FEDER et 448 dossiers représentant 45,9 M€ de crédits FSE à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Globalement, **les objectifs quantitatifs FEDER sont atteints ou en passe de l'être**, malgré un retard constaté sur le PO Limousin. Par ailleurs, **les résultats quantitatifs sont en demi-teinte sur le FSE** concernant la création / reprise d'entreprises (Aquitaine, Poitou-Charentes).

Au plan qualitatif, les travaux évaluatifs ont mis en évidence **une diversité d'effets** au titre des dispositifs soutenus. En fonction des types d'actions concernés, les cofinancements ont permis **1/** d'améliorer et moderniser les appareils productifs des entreprises, **2/** de développer une offre complète de services d'accompagnement à la création / reprise d'entreprises, **3/** de maintenir et installer de nouvelles activités économiques, **4/** d'améliorer l'accès au financement bancaire des entreprises, **5/** d'augmenter le volume d'entreprises aidées pour la conquête de nouveaux marchés au niveau national ou international, et **6/** de structurer et faire émerger des projets dans le secteur de l'ESS.

Si l'effet levier des fonds européens pour les bénéficiaires est principalement **financier** (sécurisation du plan de financement, etc.) il a également pu renforcer l'ambition et accélérer la réalisation de certains projets. En outre, les fonds structurels ont permis **d'accompagner des initiatives innovantes** et de **se positionner sur des filières émergentes**, de **densifier les capacités d'accompagnement** en faveur de la création / reprise, **d'amorcer la création d'activité dans l'ESS**, et plus largement de **massifier les interventions régionales** sur le thème de la compétitivité (ex. instruments financiers).

En termes d'impacts, nous relevons notamment :

- Un rôle clé des programmes pour favoriser **la croissance de la compétitivité** des PME.
- Un effet déterminant des fonds pour **la création / reprise d'entreprises**.
- Une implication concrète des programmes auprès des **publics éloignés de l'emploi et de l'entrepreneuriat**.

Pour autant, **les impacts globaux des programmes** (ex. taux de pérennité / suivi post-crédation) restent difficiles à appréhender, et la contribution à l'amélioration de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes à renforcer.

FEADER

Au titre des DP2A, DP2B et DP3A, les 3 PDR visent environ 25 objectifs de résultats en cohérence avec les besoins identifiés.

Les résultats visés portent sur le franchissement humain de « caps » technico-économiques, la triple performance économique, sociale et environnementale, la sylviculture durable, la mobilisation et la transformation du bois, la compétitivité prix et hors prix (ex : qualité, organisation collective, innovation), etc.

La modernisation des élevages, voire le maintien de l'activité en zone de montagne, ainsi que **la compétitivité des industries agroalimentaires concentrent les moyens financiers engagés**. Les effets des mesures apparaissent diversifiés : **amélioration des conditions de travail, productivité physique du travail, extension de capacités**.

L'atteinte de l'objectif d'adaptation des pratiques aux enjeux environnementaux est en passe d'être atteint, grâce notamment au soutien des agroéquipements participant à l'internalisation plus pérenne des nouvelles pratiques agricoles (centré sur les productions végétales). L'évaluation a mis en évidence **le maintien de freins techniques, économiques, financiers ou encore commerciaux**, qui invitent à **des actions systémiques et des combinaisons de mesures**.

Les mesures évaluées ont principalement **des effets sur les compétitivités « coûts » et sur des gains de « productivité physique »**, mais pas nécessairement sur la productivité économique le plus souvent pénalisée par les charges intermédiaires. En parallèle, il est nécessaire de prendre en compte **la compétitivité « hors-prix »** : innovation, segmentation qualité, organisation de filières. Ici, les analyses conduites font état de **résultats contrastés entre signes, entre filières sous un même signe, mais également au sein d'une même filière d'un certain label**. Ainsi, la compétitivité « prix » invite à porter **une réflexion tactique sur l'efficacité des choix d'investissements**, tandis que la compétitivité « hors prix » implique **une réflexion sur le « coût – bénéfice » des cahiers des charges « qualité »**.

L'effet levier des programmes est particulièrement marqué concernant l'installation agricole : 45% des installations d'agriculteurs de moins de 40 ans ont été aidées par le FEADER en Nouvelle-Aquitaine.

En vision globale, les domaines prioritaires (2A, 2B, 3A) interviennent plutôt sur les coûts des facteurs de production. Les actions déployées sont cohérentes entre elles, visant la compétitivité prix et hors prix (qualité, innovation, organisation), mais agir en faveur de la compétitivité appelle à une coordination des interventions dépassant le cadre *stricto sensu* des PDR de la Région Nouvelle-Aquitaine.

FEAMP

Les travaux d'évaluations ont mis en évidence **de nombreux résultats et impacts pour la majorité des mesures concernées par le périmètre de l'évaluation**. En fonction des types d'actions soutenus, les cofinancements ont notamment permis d'améliorer la qualité des produits, de contribuer à une meilleure efficacité énergétique, d'améliorer les conditions sanitaires et de sécurité, de renforcer l'attractivité des ports de la région, etc.

Les résultats et impacts concernant **quelques dispositifs d'interventions ayant fait l'objet de cofinancements FEAMP apparaissent en revanche plus discrets**. C'est le cas pour la mesure 4.2 « Valeur ajoutée, utilisation des captures non désirées » qui apparaît faiblement dotée (73 K€ de FEAMP sur 7 ans) et dont l'avancement (et les résultats/impacts attendus) a pu être limité par les contraintes réglementaires. Enfin, les résultats et impacts s'avèrent également moins marqués concernant la mesure 69 « transformation des produits de la pêche » : une faible dotation ainsi qu'un tissu d'entreprises de transformation moins important comparé à d'autres régions contribuent à expliquer ces décalages.

Les données de suivi indiquent un taux de cofinancement FEAMP moyen d'environ 39%. Ce dernier se révèle supérieur à celui des mesures « compétitivité OT 3 et OT 8 » de l'ensemble des PO FEDER-FSE de Nouvelle-Aquitaine (28%). Ainsi, les taux de cofinancements ont **permis de dynamiser la programmation et d'atteindre les objectifs fixés** mais l'évaluation montre qu'ils ont également eu **une plus-value pour les porteurs de projets**.

2.3 QE 3 - Efficience

QE : Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ?

CE QU'IL FAUT RETENIR

FEDER/FSE

La **compétitivité des entreprises** émerge comme **un thème fortement consommateur de crédits FEDER/FSE** : entre 13 et 22% des montants UE programmés au titre des OT3 et 8. **La mise en œuvre des fonds s'est manifestée par un démarrage plutôt rapide**, même si celui-ci a été plus prégnant en Aquitaine et Poitou-Charentes. **La convergence des pratiques de gestion entre les PO**, ainsi que **les efforts déployés en Nouvelle-Aquitaine en matière d'information, d'animation et de communication** ont constitué autant d'atouts pour assurer une trajectoire favorable des programmes sur ces mesures, y compris en Limousin où le programme a progressivement comblé son retard initial.

Alors que l'organisation multisites et le contexte de la fusion des périmètres régionaux auraient pu constituer un frein à une mise en œuvre efficiente, **les moyens de gestion ont semblé plutôt adaptés** : avec deux services complémentaires au sein de l'AG (services VAFE et AMOFE) venant accompagner **une instruction décentralisée, déléguée au sein des directions thématiques** (performance industrielle, économie territoriale, ...). Du point de vue des évaluateurs, l'approche retenue apparaît comme un gage de réussite pour la programmation 2014-2020, favorisant l'émergence des projets, permettant d'agir au plus près du tissu économique local. L'évaluation a également mis en lumière **le rôle déterminant d'un réseau de partenaires à la création / reprise d'entreprises dynamique**, symbolisé par le travail collaboratif renouvelé dans le cadre du dispositif Entreprendre.

En transversalité, l'efficience des programmes sur le thème de la compétitivité est jugée positive. Compte-tenu du poids des coûts administratifs et de gestion sur les fonds FEDER/FSE, l'AG a privilégié des dossiers structurants, afin de ne pas engendrer une surcharge de gestion et maximiser les retombées des fonds européens pour les structures accompagnées. Toutefois, l'efficience aurait pu encore être renforcée en ce qui concerne les soutiens à l'immobilier d'entreprises, avec un écart important des montants UE moyens alloués entre le PO Limousin et le PO Aquitaine.

Enfin, si les bénéficiaires sollicités dans le cadre de l'évaluation sont globalement satisfaits de l'information et de l'accompagnement, ces derniers souhaiteraient **davantage de simplification** (montage de projet, type de dépenses éligibles, justificatifs à transmettre, etc.) pour faciliter l'émergence de projets et les retombées réelles des fonds. Au regard de ce constat et de la relative homogénéité des coûts par entreprise pour les opérations de création / reprise, **des opportunités de financement garantissant plus d'efficience** (ex. mobilisation des OCS) mériteraient d'être étudiées à l'image des modalités déjà en place sur le FSE.

FEADER

Les difficultés identifiées ont particulièrement porté sur le démarrage, liées notamment à l'adoption tardive des programmes ou encore aux problématiques d'instrumentation informatique des dispositifs. Les dispositifs LEADER et de développement rural, plus complexes dans leur mise en œuvre et lancés tardivement, ont accusé quant à eux un retard de mise en œuvre important qui a commencé à se résorber en 2018.

Pour autant, les modifications de programmes (fin 2016) à l'issue de la fusion des régions ont contribué à **la simplification des dispositifs** et à **l'accélération de leur mise en œuvre**. L'Autorité de gestion a notamment fait le choix de fermer plusieurs dispositifs dans le cadre des PDR. Ce choix s'est orienté sur des dispositifs représentant un nombre réduit de dossiers et à plus faibles enjeux financiers, mais qui ont continué d'exister à travers d'autres sources de financement.

Le suivi des indicateurs de performance et la réactivité régionale ont permis d'ajuster la programmation chemin faisant. Enfin, **des adaptations organisationnelles ont été déployées tant au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine qu'entre la Région**

et l'Etat pour donner suite à la fusion des régions : organisation des équipes, conventionnement, formation ; autant d'évolutions susceptibles de favoriser la dynamique d'avancement et l'atteinte des résultats.

FEAMP

A l'instar de ce que l'on a pu observer dans d'autres régions, la mise en œuvre du FEAMP en Nouvelle-Aquitaine s'est traduite par des difficultés de démarrage liées essentiellement à l'adoption tardive du PO FEAMP Français. Pour autant, les efforts déployés en Nouvelle-Aquitaine notamment en matière d'information et communication (auprès des filières professionnelles), ont contribué à favoriser la dynamique du programme et a comblé en partie ces retards.

Par ailleurs, des choix d'organisations au sein des organisations professionnelles ont pu avoir des incidences positives sur les dynamiques et résultats observés : certains acteurs ont mis en œuvre des organisations et des moyens permettant de faciliter l'accès au FEAMP à leurs adhérents, souvent peu habitués à ce type de démarches administratives et de ne disposant pas toujours de temps suffisant pour s'y consacrer.

Enfin, l'efficacité de certaines mesures (en particulier la mesure 48) mérite d'être interrogée compte tenu du poids des coûts administratifs et de gestion pour certains projets mobilisant des subventions FEAMP inférieures à 10 000€.

2.4 QE 4 – Cohérence externe / interne

QE : Quelle articulation des fonds européens vis-à-vis des autres initiatives existantes ? Quelles lignes de partage entre les différents fonds européens ?

CE QU'IL FAUT RETENIR

FEDER/FSE

La compétitivité émerge comme **une compétence et une ambition régionale forte** en Région Nouvelle-Aquitaine. Sur le plan **stratégique**, la cohérence des interventions FEDER/FSE avec les orientations des principaux schémas nationaux et régionaux (SRDEII, CPER 2015-2020, SRI / RIS3) apparaît satisfaisante, alors même que le SRDEII a été adopté postérieurement aux 3 PO. **La cohérence stratégique s'est renforcée à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine en cours de programmation**, considérant l'association des directions opérationnelles et la capacité à « capitaliser » sur le retour d'expérience de chacun des programmes comme un gage de réussite.

Sur le plan **opérationnel**, l'articulation des fonds structurels à l'échelle « programme » (cohérence interne) et avec les autres cofinancements publics (cohérence externe) n'a pas soulevé de difficultés particulières. D'une part, des lignes de partage ont été construites entre le FEDER et le FSE sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat et la création / reprise d'entreprise en fonction des publics accompagnés pour le PO aquitain (OT3/OT8) et des choix différents ont été opérés pour le cofinancement du dispositif « Entreprendre » entre les PO. D'autre part, les crédits régionaux et FEDER/FSE ont été mobilisés dans une logique de complémentarité ou le FEDER s'est parfois positionné sur des thèmes où la Région n'apporte plus de financement sur ses propres crédits (ex. aides à l'immobilier d'entreprises). En revanche, **des effets de concurrence** vis-à-vis du Plan de Relance (Next Generation EU) sont à anticiper dans la perspective de la future programmation 2021-2027, du fait de l'incitativité forte et du périmètre d'intervention large de ces nouveaux dispositifs (soutien à l'export, soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie, transformation numérique des TPE/PME, prêts, ...).

L'articulation entre les fonds FEDER/FSE et le FEADER apparaît cohérente dans les lignes de partage et pertinente dans la recherche d'une forme de transversalité de la mise en œuvre. Au regard des besoins, le FEDER est venu abonder le soutien au monde agricole *via* un instrument financier de prêt d'honneur et soutenir les projets structurants des IAA, tandis que le FSE complète l'offre d'accompagnement à la création et la pérennisation des activités agricoles en parallèle de la DJA.

FEADER

Les lignes de partages entre les fonds européens sont claires et ne posent pas de difficultés particulières pour les mesures du périmètre évaluatif.

Les objectifs et les mesures des domaines prioritaires 2A, 2B et 3A sont cohérentes entre eux. Les différents domaines prioritaires se complètent ou se combinent. A ce titre, les objectifs de compétitivité « prix » et « hors prix » (qualité, diversification, innovations) sont complémentaires. Les mesures portant sur le « capital humain » (ex : mesure 1, mesure 16) et celles portant sur les investissements (ex : mesures 3, 4, 16) se complètent également. Mais, la présente évaluation n'a pu analyser la cohérence entre les mesures surfaciques (ex : MAEC), car hors du périmètre évaluatif, et les mesures investissements physiques.

L'action par « subvention » et par « instrument financier » est cohérente : elles se complètent dans un parcours de financement.

Les problématiques portent plutôt sur la cohérence externe entre le 1^{er} et le 2nd pilier de la PAC, notamment sur la compétitivité « prix » et sur l'objectif de « double performance » économique et environnementale. Le poids budgétaire du 1^{er} pilier est largement supérieur au 2nd pilier FEADER. Les effets induits de ces mesures et donc les choix opérés lors des

réformes PAC pèsent sur les effets recherchés parallèlement en région par les Autorités de gestion sur le FEADER. Toutefois, des réformes successives de la PAC tendent à davantage de cohérence entre les 2 piliers.

Enfin, certaines mesures stoppées dans le cadre des PDR (à l'issue de la fusion des régions) ont été poursuivies à l'appui des fonds propres de la Région Nouvelle-Aquitaine.

FEAMP

L'évaluation n'a pas relevé de difficultés particulières quant à l'articulation des interventions entre les mesures FEAMP gérées au niveau national ou régional **compte tenu du « cloisonnement » en matière de mise en œuvre.**

L'articulation entre le FEAMP et les autres fonds européens demeure faible concernant les objectifs et mesures inscrits dans le périmètre de cette évaluation (OT 3 et OT 8). On observe un cloisonnement important renforçant ainsi le rôle du FEAMP comme outil majeur. A noter également l'importance des cofinancements régionaux pour toutes les mesures du périmètre d'évaluation.

3. Recommandations pour la période

2021-2027 (📖 Chapitre 3 du rapport final)

A l'issue de l'étude, 9 recommandations ont été formulées pour préparer le lancement et la mise en œuvre de la prochaine programmation. **Cinq concernent le FEDER/FSE, quatre le FEADER et une le FEAMP.** Elles s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des programmes européens et de la politique régionale de compétitivité dans son ensemble.

N°	Intitulé	FEDER / FSE	FEADER	FEAMP
R1	Approfondir les simplifications de gestion <i>via</i> les OCS et le FNLC	X		
R2	Clarifier les lignes de partage entre les fonds pour la génération 2021-2027	X	X	
R3	Renforcer le recours aux instruments financiers à l'appui d'outils adaptés aux exigences FEDER	X		
R4	Maintenir et renforcer les soutiens auprès des publics les plus éloignés de l'entrepreneuriat	X		
R5	Améliorer le système de suivi et anticiper les protocoles de collecte pour les mesures relatives à la compétitivité	X		
R6	Améliorer le contexte et les conditions de reprise et de création d'activité		X	
R7	Ajuster le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCE)		X	
R8	Optimiser les soutiens dédiés à la première transformation des produits (agricoles, sylvicoles)		X	
R9	Améliorer l'efficacité de la mesure 48 « investissements productifs dans l'aquaculture » et optimiser les retombées pour le territoire			X

Les pages suivantes présentant les principales actions envisagées par l'équipe en charge de l'évaluation, dans le cadre des recommandations. Ces recommandations s'appuient sur les investigations mobilisées au cours de l'évaluation (bilan des réalisations, analyses documentaires, entretiens, études de cas « projets », ... et sur les principaux constats produits en lien avec les différentes analyses produites (voir 📖 [Point 2 – Réponses aux questions évaluatives](#)).

N°	Intitulé de la recommandation	Fonds / temporalité
R1	<p>Approfondir les simplifications de gestion <i>via</i> les OCS et le FNLC</p> <p>Cette recommandation vise à simplifier la gestion du programme, avec des bénéfices potentiels en termes de gestion considérables, tant pour l’Autorité de gestion que pour l’expérience des bénéficiaires, d’autant que cette approche par les résultats s’inscrit pleinement en cohérence avec les attentes formulées par la Commission.</p> <p>A. Approfondir le travail sur les OCS pour les opérations de création / reprise :</p> <p>La mise en place d’une OCS couvrant la totalité des coûts des opérations apparaît comme une condition favorable à une meilleure gestion des dispositifs de création / reprise en Nouvelle-Aquitaine. Concernant la forme de l’OCS, différents <i>scenarii</i> (5) s’appuyant sur une logique de coût unitaire par créateur / repreneur et par phase d’accompagnement ont été détaillés dans le Rapport final ( Chapitre 3 – Recommandations). Le choix de la forme de l’OCS devra prendre en compte le cycle de projet (durée globale d’accompagnement, durée de phases, ...).</p> <p>B. Envisager l’option de la mise en place d’un dispositif de financement non-liés aux coûts (Art.95, RPDC) :</p> <p>Une autre option pourrait consister dans la mobilisation d’un dispositif FNLC (art.95 RPDC). Le financement non-lié aux coûts est corrélé à l’accomplissement de progrès dans la mise en œuvre ou la réalisation des objectifs du programme. Il peut être mis en place à l’échelle d’un programme (Art.95.1 du RPDC), et nécessite une double validation CICC / CE (plus lourd à mettre en place qu’un Art. 94).</p>	<p>FEDER FSE</p> <p>A réaliser / définir en début de programmation</p>
R2	<p>Clarifier les lignes de partage entre les fonds pour la génération 2021-2027</p> <p>Ici, trois pistes de réflexion peuvent être déclinées, à confronter avec les choix stratégiques opérés par l’Autorité de gestion pour l’élaboration du programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 :</p> <p>A. Définir une ligne de partage FEDER/FSE+ sur la création / reprise d’activité : Il s’agit de construire une délimitation claire concernant l’intervention de chacun des fonds en faveur de la création / reprise d’activité pour la génération 21-27. Ici, une option pourrait consister à soutenir toutes les phases en amont de la création <i>via</i> la mobilisation du FSE+ et positionner le FEDER sur les actions aval (post-crédation).</p> <p>B. Maintenir la ligne de partage sur le soutien aux industries agroalimentaires (IAA) entre le FEDER et le FEADER : L’évaluation a mis en lumière la pertinence d’une mobilisation du FEDER auprès du secteur agroalimentaire, en fonction d’un seuil de coût total éligible des projets. Cette approche pourrait être reconduite pour la programmation 2021-2027, au travers d’un ré-arbitrage de la ligne de partage liée à l’assiette éligible des projets entre les fonds (Ex. > 1,5 M€ sur le FEDER).</p> <p>C. Envisager une logique de « tuilage temporel » entre le FEDER et le Plan de Relance : Un décalage dans le lancement de la programmation 21-27 dans le champ de la compétitivité doit être anticipé, du fait de l’incertitude du Plan de Relance et de REACT EU (critères, taux de financement). Pour faciliter la consommation des crédits (seuil de dégageant d’office, capacité d’atteinte des valeurs intermédiaires), un travail d’identification des projets en amont de la programmation devra être mené. En outre, un calendrier de déploiement des différents appels à projets pour les mesures concernées devra être partagé aux porteurs de projets potentiels et les dossiers les plus structurants (coût moyen élevé) devront être privilégiés dès le début de la programmation.</p>	<p>FEDER FSE / FEADER</p> <p>Dès l’élaboration, puis la validation par la Commission Européenne du programme 21-27</p>
R3	<p>Renforcer le recours aux instruments financiers à l’appui d’outils adaptés aux exigences FEDER</p> <p>Cette recommandation vise à fournir des premières pistes sur le recours aux instruments financiers, qu’il s’agira d’approfondir dans le cadre de l’évaluation ex ante dédiée à l’ingénierie financière. Deux pistes de réflexion ont été mis en évidence par l’équipe en charge de l’évaluation :</p>	<p>FEDER FSE</p> <p>En lien avec l’évaluation ex ante IF</p>

	<p>A. Poursuivre et amplifier le recours aux IF pour la compétitivité des PME : Poursuivre l'intervention du FEDER dans le cadre du fonds de co-investissement, amplifier le recours aux IF en étudiant les opportunités dans les champs de l'innovation des entreprises et sur les enjeux d'internationalisation, étudier l'opportunité du déploiement d'IF pour le développement et la structuration de l'ESS.</p> <p>B. Engager une réflexion stratégique sur les modes de financement les plus adaptés en lien avec l'évaluation <i>ex ante</i> des instruments financiers 21-27 : Ex. évaluer le rapport atouts/inconvénients concernant le recours aux prêts d'honneur</p>	
R4	<p>Maintenir et renforcer les soutiens auprès des publics les plus éloignés de l'entrepreneuriat</p> <p>Au global, l'approche stratégique vise à adopter un cadre suffisamment large sur la compétitivité à l'échelle du futur programme 21-27. Néanmoins, il apparaît pertinent d'introduire des ciblage sur des dimensions essentielles pour favoriser l'atteinte des résultats du programme dans le cadre du FSE. A ce titre, deux pistes méritent d'être étudiées, afin de monter en charge sur ces thèmes et de prioriser les interventions :</p> <p>A- Envisager la mise en place d'appels à projets sur des dimensions spécifiques : public jeunes, public féminin. Cette approche pourrait permettre de maximiser le volume de dossiers « création / reprise » soutenus vers des publics plus éloignés de l'entrepreneuriat, mais aussi de favoriser une montée en qualité des projets à l'appui d'un cahier des charges défini par l'AG.</p> <p>B- Intégrer des critères de priorisation en termes de publics cibles sur les opérations FSE création / reprise (ex. DOMO, éventuels appels à projets), afin de favoriser notamment un volume plus important de jeunes créateurs / repreneurs et de femmes parmi les publics accompagnés.</p>	<p>FSE</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cours de programmation pour la mise en place d'appels à projets sur des dimensions particulières - Lors de l'élaboration des critères de sélection des opérations FSE
R5	<p>Améliorer le système de suivi et anticiper les protocoles de collecte pour les mesures relatives à la compétitivité</p> <p>Cette recommandation vise à améliorer le système de suivi mis en place, anticiper les nouveaux enjeux de la programmation 21-27 et renforcer le pilotage stratégique continu de la mise en œuvre du programme FEDER/FSE. Pour répondre à ces défis, différentes pistes peuvent être identifiées :</p> <p>A- Fiabiliser intégralement le système de suivi MDNA pour les opérations cofinancées sur 14-20, afin de générer de manière facilitée des tableaux de bord pour piloter en continu le programme et disposer des données les plus actualisées lors de la réalisation des prochaines évaluations.</p> <p>B- Anticiper les protocoles de collecte – notamment en ce qui concerne le suivi post-crédation : sensibilisation des porteurs de projets et des partenaires, identification et suivi d'indicateurs visant à rendre compte de la pérennité et du développement des entreprises, consolidation d'une base de données des coordonnées des bénéficiaires finaux, systématisation de la réalisation d'enquêtes à 3 ou 5 ans auprès des structures accompagnées, ...</p>	<p>FEDER FSE</p> <p>A mener à court terme à l'issue de l'adoption du programme</p>
R6	<p>Améliorer le contexte et les conditions de reprise et de création d'activité</p> <p>Il est recommandé de :</p> <p>A- Faciliter l'accès au foncier par des dispositifs de stockage et de portage foncier (Ex. convention SAFER, PEFL et/ou création d'une Foncière à capitaliser) ;</p> <p>B- Maintenir les soutiens aux accompagnements des transmissions mieux anticipées et aux installations (cf. enjeu de viabilité et de vivabilité) ;</p> <p>C- Combiner les instruments financiers de types « fonds de prêts d'honneur » et « fonds de garantie », à articuler avec la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), améliorant le parcours de financement de projet et assurant une bonne accessibilité bancaire ;</p> <p>D- Combiner les mesures du PDR dans un « pack installation » pour les rendre plus facilement accessibles (Ex. mesure transfert de connaissance, DJA, investissements, ...) et conforter la lisibilité et la visibilité de la politique régionale en matière d'installation agricole.</p>	<p>FEADER</p> <p>Appel à projets à prévoir début 2023</p>

R7	<p>Ajuster le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE)</p> <p>Il est recommandé d' :</p> <p>A- Adapter les dépenses et investissements aidés dans les PCAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ aux enjeux d'actualité : « résilience des systèmes » et soutiens aux investissements en faveur de la baisse des consommations intermédiaires (énergie, engrais), biosécurité ○ aux enjeux structurels des filières : <ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail / renouvellement des générations et installation - Sécurisation des approvisionnements, relocalisation - Opportunité « bas carbone » et efficacité énergétique <p>B- Conditionner l'aide PCAE à une « démarche de progrès » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exemple : formation, diagnostic de « durabilité » <p>C- Inscrire l'aide PCAE dans un contexte de « contrat de transition » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exemple : cohérence entre PCAE, MAEC + dotation forfaitaire art. 65, coopération & projets de filières 	<p>FEADER</p> <p>Appel à projets à prévoir début 2023</p>
R8	<p>Optimiser les soutiens dédiés à la première transformation des produits (agricoles, sylvicoles)</p> <p>Il est recommandé de :</p> <p>A- Maintenir les subventions aux investissements des IAA notamment de 1ère transformation, particulièrement en filières animales et pour les scieries (cf. contexte de baisse des taux de marges, de baisse de la capacité d'autofinancement et selon les cas de petites tailles des structures)</p> <p>B- Etudier l'opportunité et la faisabilité du déploiement d'instruments financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour préserver des intérêts régionaux : de type « capital investissement » - Au stade de rebonds économiques, et/ou d'innovation sur la transition alimentaire : de type « fonds de prêts subordonnés à intérêt participatif » <p>C- Coordonner les mesures « investissements » et les mesures « coopération » dans le cadre de « contrat de filières »</p>	<p>FEADER</p> <p>Appel à projets à prévoir début 2023</p>
R9	<p>Améliorer l'efficience de la mesure 48 « investissements productifs dans l'aquaculture » et optimiser les retombées pour le territoire</p> <p>Plusieurs pistes de réflexions pourraient être initiées, dans un souci d'efficience :</p> <p>A- Privilégier les crédits régionaux pour les « petits projets » (Mesure 48) : privilégier les financements FEAMPA pour les projets dont le montant de subvention dépasse un certain seuil (Ex. > à 10 K€) et prévoir un financement Région pour les autres projets du type acquisition d'équipements / matériels.</p> <p>Nota : En parallèle, l'étude de la mise en place d'une mesure de simplification (type OCS) susceptible de faciliter la mise en œuvre (instruction, paiement) pourrait également être étudiée par la Région Nouvelle-Aquitaine, mais son intérêt devra être démontré au regard de la multiplicité des situations observées (diversité des projets et des dépenses éligibles, multiplicité des situations des bénéficiaires).</p> <p>B- Envisager un Appel à Projets (AAP) pour les projets financés via du FEAMPA (mesure 48) : Cette approche pourrait permettre de cibler des projets plus ambitieux et aux retombées économiques, sociales ou environnementales plus marquées, et de répondre aux attentes de la CE qui souhaite pour la période 2021-27 privilégier une aquaculture « exemplaire en matière d'environnement, de qualité sanitaire et d'innovation ». Les structures et organisations professionnelles représentant les filières (CRC, CRPEM, ...) pourront jouer un rôle important dans l'accompagnement des porteurs des projets, notamment au regard de l'adéquation des projets avec les attentes/critères attendus par la Région.</p>	<p>FEAMPA</p> <p>Appel à projets à prévoir début 2023</p>